



L'accompagnement de fin de vie

Quand la maladie avance et qu'il n'y a plus de traitements curatifs proposés, on commence à parler de soins palliatifs. La philosophie de ces soins est de considérer le malade comme un être vivant et la mort comme un processus naturel.

Un accompagnement personnalisé

Les soins palliatifs et d'accompagnement soulagent la douleur et les autres symptômes de la personne dont la maladie est en phase avancée ou terminale. Ils cherchent à soulager, apaiser dans un accompagnement personnalisé qui prend en compte la personne dans toutes ses dimensions et son entourage. Ils sont pratiqués par une équipe interdisciplinaire dans un établissement de soins ou à domicile.

Ils prennent également en compte les besoins psychologiques, sociaux et spirituels dans le respect de la personne soignée. Ils intègrent donc la globalité des soins de support présentés dans les autres fiches de ce guide.

Une quête de qualité de vie

Ils cherchent à éviter les investigations et les traitements déraisonnables et s'efforcent de maintenir la qualité de vie du patient jusqu'à la fin. Ils ne visent pas à provoquer intentionnellement la mort.

L'accompagnement de fin de vie

Ils ne se résument pas aux derniers jours de la vie. Les équipes de professionnels sont secondées de bénévoles formés à l'accompagnement de fin de vie qui peuvent aider le malade et son entourage en complément de l'accompagnement professionnel. Le projet de soins et traitements sera adapté selon quatre paramètres : l'intensité des symptômes, les besoins globaux du patient, ses volontés et le rapport bénéfices-risques de chaque option.

Rester à domicile ?

La prise en charge à domicile permet de retrouver un environnement connu et rassurant. Elle est possible dans la plupart des cas. Une équipe pluri-professionnelle se mettra en place pour mettre en œuvre ces soins à domicile (médecins, pharmaciens, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux...).

Dans ce cas, les liens avec le service seront bien-sûr gardés notamment grâce à l'équipe mobile de soins palliatifs et par les réseaux de soins palliatifs qui coordonnent tous ces acteurs. Ils aideront également à trouver les aides financières ou logistiques pour faciliter le quotidien. (Voir la fiche 11).

Il est important de savoir qu'à tout moment le retour à l'hôpital est possible pour un temps de répit des aidants ou pour répondre à une situation de crise.

Les droits en fin de vie

La fin de vie se prépare. Une personne malade peut rédiger des directives anticipées dont le médecin tiendra compte lors des décisions médicales. Elle peut également désigner une personne de confiance (parent, proche, médecin...) qui exprimera en son nom ses choix si elle n'était plus en mesure de le faire.

Tout salarié qui veut accompagner un proche malade a droit à 3 mois de congés dit « de solidarité ». Ce dispositif est accompagné d'une allocation journalière de 50€ environ pour 3 semaines maximum, pour l'accompagnement à domicile d'un proche en fin de vie.

Les soins palliatifs sont proposés dans une dynamique de vie, et de qualité de vie jusqu'au bout !

